Procedure file

Informations de base

DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2681(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Cadre de redressement et de résolution des contreparties centrales: précision des conditions dans lesquelles l?indemnisation, l?équivalent en espèces de cette indemnisation ou tout produit dus en vertu de l?article 63, paragraphe 1, doivent être répercutés sur les clients et les clients indirects et les conditions dans lesquelles la répercussion est réputée proportionnée

Complétant 2016/0365(COD)

Sujet
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes
2.50.10 Surveillance financière

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés

03/05/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)02786	
03/05/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
10/05/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/08/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2023/2681(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/11919

Portail de documentation

Document de base non législatif		C(2023)02786	03/05/2023	EC	